

NPA 06 et 83

Nice ou la république ultra sécuritaire !

Alors que le gouvernement tente de faire passer une loi ultra-sécuritaire, force est de constater qu'Estrosi a depuis longtemps devancé cette logique liberticide.

Que dit le projet de loi ?	Et à Nice ?
Articles 1 à 5 : Les missions des polices municipales sont considérablement accrues et avoisinent celles de la police nationale. La procédure de recrutement des policiers municipaux reste quant à elle inchangée.	Estrosi a obtenu satisfaction pour l'élargissement des compétences de la police municipale (discours de Jean Castex du 25 juillet). Ces dernière années, 10 % du budget de la ville est alloué à la sécurité. Dans le cadre d'une expérimentation, les policiers municipaux avaient déjà été équipés de Taser en juillet 2009, décision annulée par le Conseil d'État dès septembre 2009. Les policiers municipaux sont armés et comptent 380 armes de catégorie B (site de la police municipale de Nice) et acquisition de LBD 44 en 2019.
Articles 7 à 12 : Agents privés de sécurité. Privatisation de la sécurité.	Nice est déjà assurée par des entreprises de sécurité privées (par exemple, le Carnaval). Des agents privés ont été postés à l'entrée de certaines écoles primaires.
Articles 21 à 22 : Usage de drones afin de constater les infractions, surveiller les manifestations, etc.	La reconnaissance faciale a déjà été utilisée dans certains événements. Les drones ont été utilisés lors du confinement en mars et avril 2020. En mai 2020, le juge des référés a estimé que l'utilisation des drones relève d'un traitement de données à caractère personnel et doit respecter le cadre de la loi informatiques et libertés du 6 janvier 1978. La surveillance par drone a donc été stoppée sans délai. Nice dispose d'un « centre de supervision urbain » Il s'agit d'une « vidéo protection et vidéo verbalisation ». Le projet est de développer le « 1 ^{er} centre d'hypervision de France avec plus de 3500m2 à la pointe de la technologie »
Article 24 : Interdiction de la diffusion d'images de policiers ou de gendarmes pendant les opérations de maintien de l'ordre.	Sur France Info le 17 novembre 2020, Estrosi a déclaré : « Il faut donc donner les moyens à la police d'agir et de ne pas être en permanence eux-mêmes confrontés, pour leur sécurité et pour leur famille, à quelques images qui seraient jetées en pâture sur n'importe quel réseau social ou dans n'importe quel média. » et apporte un soutien ferme au projet de loi.

La double contrainte de la crise sanitaire et les attentats ont attisé les positions liberticides de la municipalité :

Lors du premier confinement, Estrosi a instauré un couvre-feu avant même que celui-ci ne soit décidé par le Conseil de Défense. Les habitants de certains quartiers populaires se sont vus imposer des restrictions plus drastiques encore (extension du couvre-feu). Des haut-parleurs diffusaient de manière répétitive des messages d'alerte, augmentant ainsi le climat anxiogène de la situation. Cette politique de la ville vise à nourrir le sentiment d'insécurité des habitants pour y répondre ensuite par des mesures toujours plus liberticides.

Ainsi, à l'issue de l'attentat du 29 octobre 2020, Anthony Borré, adjoint à la sécurité de la ville déclare qu'« il n'y a pas d'autres possibilités que d'aller vers une société de vigilance. » confisquant ainsi tout débat démocratique.

**Exigeons l'abandon de ce projet de loi !
Sortons de ces dangereuses logiques sécuritaires
et réinventons une ville pour toutes et tous !**

Ne muselons pas notre colère !



Sud-Est Anticapitalise